

# Déclaration d'accessibilité

## DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

En vigueur au 19/06/2026

MarineCréa s'engage à rendre son site internet MarineCréa : Créer pour Aider (<https://www.marinecrea-creer-pour-aider.com/>) accessible au plus grand nombre, conformément à :

- La directive (UE) 2019/882 du 17 avril 2019 (European Accessibility Act) ;
- L'ordonnance n° 2023-859 et le décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 transposant cette directive en droit français, entrés en vigueur le 28 juin 2025 ;
- Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) version 4.1.2 ;
- Les Web Content Accessibility Guidelines (WCAG 2.1) niveau AA.

## Article 1 - État de conformité

Le site MarineCréa : Créer pour Aider est en **conformité partielle** avec le RGAA 4.1.2.

À adapter par l'éditeur : remplacer par "totalement conforme", "partiellement conforme" ou "non conforme" en fonction des résultats de l'audit RGAA.

## Article 2 - Établissement de la déclaration

La présente déclaration a été établie le 19/06/2026 sur la base d'une auto-évaluation (à compléter par un audit externe pour les organismes soumis à obligation, art. 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée).

## Article 3 - Périmètre couvert par la déclaration

La présente déclaration couvre l'ensemble du site <https://www.marinecrea-creer-pour-aider.com/>, y compris ses sous-domaines accessibles au public et les fonctionnalités proposées (formulaire, espaces utilisateur, processus de commande le cas échéant).

## Article 4 - Résultats des tests

Une auto-évaluation a été réalisée sur la base du référentiel RGAA 4.1.2. À compléter par l'éditeur :

- Pourcentage de critères RGAA respectés : \_\_\_\_ %
- Pourcentage de pages conformes : \_\_\_\_ %
- Date du dernier audit : 19/06/2026
- Référentiel utilisé : RGAA 4.1.2

## Article 5 - Contenus non accessibles

À compléter par l'éditeur. Lister :

### 5.1 Non-conformités

Liste des critères RGAA non respectés et des raisons (à compléter).

## 5.2 Dégagements pour charge disproportionnée

Justifier le cas échéant les contenus dérogeant à l'obligation au titre de la charge disproportionnée (article 14 de la directive (UE) 2016/2102).

## 5.3 Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Par exemple : contenus de tiers, archives antérieures à l'entrée en vigueur de la réglementation, contenus en cours de mise à jour.

## Article 6 - Schéma pluriannuel et plan d'action

Conformément aux exigences du décret n° 2023-931, MarineCréa s'engage sur le schéma pluriannuel suivant (à adapter) :

Année	Action
2026	Audit RGAA initial et correction des non-conformités prioritaires
2027	Audit externe et certification RGAA
2028	Maintenance et amélioration continue

Le plan d'action annuel détaillant les opérations prévues sera publié et mis à jour annuellement.

## Article 7 - Technologies utilisées

À compléter : technologies utilisées sur le site (HTML5, CSS3, JavaScript, frameworks...), navigateurs et outils d'assistance testés.

## Article 8 - Environnement de test

Les vérifications ont été réalisées avec les combinaisons de navigateurs et lecteurs d'écran suivantes (à compléter) :

- Firefox + NVDA
- Chrome + JAWS
- Safari + VoiceOver

## Article 9 - Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou à une fonctionnalité du site, vous pouvez :

### Étape 1 - Contacter l'éditeur

Email : marinecrea29@gmail.com

Téléphone : 0659256006

Adresse : 142 Ter route de Lyon, 38300 Bourgoin-Jallieu

L'éditeur s'engage à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

## Étape 2 - Saisir le Défenseur des droits

Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante :

- Formulaire de contact : <https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter/>
- Liste des délégués territoriaux : <https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>
- Adresse : Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07

---

Déclaration générée par ConformDocs (<https://conformdocs.pro>)